



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Commune de CADALEN : Commune rurale du Tarn dont la population totale au 1^{er} janvier 2024 est de 1573 habitants (Source INSEE).

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la commune.

I – Cadre général du Compte Administratif (CA)

Etabli à partir de la comptabilité de l'ordonnateur (le maire), le compte administratif est un document de synthèse présentant les résultats de l'exécution du budget. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la collectivité. Il est obligatoire et peut être consulté sur simple demande auprès du secrétariat de la Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il rapproche les prévisions (autorisations) inscrites au budget (budget primitif + décisions budgétaires modificatives) des réalisations effectives, en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Il présente les résultats comptables de l'exercice, et doit être présenté par le Maire au Conseil Municipal qui l'arrête définitivement par vote, avant le 30 juin de l'exercice de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Conformément à l'article L2121-14 du Code général des Collectivités Territoriales, le Maire doit se retirer au moment du vote du CA. Il lui est interdit de voter son propre Compte Administratif.

Parallèlement à l'établissement du CA, le receveur municipal, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire, établit, lui, le compte de gestion qui doit être en concordance avec le compte administratif.

II – Le Compte Administratif 2023

Le compte administratif 2023 du budget principal a été voté par le Conseil Municipal de la Commune, hors de la présence du Maire, en séance du 29 février 2024.

A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle retrace les opérations de dépenses et de recettes liées à la gestion courante de la commune.

➤ Les Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé des Dépenses Fonctionnement	Pour Mémoire CA 2022	CA 2023	Evolution 2022/2023
011	Charges à caractère général	205 619.34	222 372.46	
012	Charges de personnel	295 632.06	322 495.58	
014	Atténuations de produits	51 334.00	53 175.00	
65	Autres charges de gestion courante	123 298.73	115 578.96	
Total des dépenses de gestion courante		675 884.13	713 622.00	
66	Charges financières	13 142.11	13 201.08	
67	Charges exceptionnelles	12 114.94	5 127.53	
68	Dotations aux provisions	-	-	
022	Dépenses imprévues	-	-	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		701 141.18	18 328.61	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (042)		47 408.41	59 913.26	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		748 549.59	791 863.87	+ 5.75 %

➤ Les Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé des Recettes Fonctionnement	Pour Mémoire CA 2022	CA 2023	Evolution 2021/2023
013	Atténuations de charges	585.84	1 431.79	
70	Produits des services	66 013.27	24 029.39	
73	Impôts et Taxes	327 445.75	366 350.76	
74	Dotations et participations	580 335.12	593 369.31	
75	Autres produits gestion courante	88 780.27	92 347.89	
Total des recettes de gestion courante		1 063 160.25	1 077 529.14	
76	Produits financiers	2.04	3.68	
77	Produits exceptionnels	2 053.02	957.28	
78	Reprise sur amort. et provisions	6 190.55	-	
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 071 405.86	960.96	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement (042)		0.00		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		1 071 405.86	1 078 490.10	0 %

Pour information : Excédent de fonctionnement reporté de 2022 : 472 369.12 €

B- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

✓ Les Dépenses d'Investissement

Préfecture du Tarn
Date de reception de l'AR: 07/03/2024
081-218100469-DE_2024_10-DE

Chapitre	Libellé	Crédits Ouverts 2023	Emis En 2023	Réaliser au 31.12.2023
	Total des opérations d'équipement	2 615 019.36	204 211.60	1 055 000.00
204	Subventions d'équipement versées	80 000.00	63 074.00	0.00
1641	Emprunts en euros	43 433.90	43 433.90	
165	Dépôts et cautionnement reçus	1 500.00	930.87	
	Total des dépenses financières	124 933.90	107 438.77	
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 739 953.26	311 650.37	
040	Opérations d'ordre entre sections	0.00	0.00	
041	Opérations patrimoniales	0.00	0.00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	2 739 953.26	311 650.37	1 055 000.00

Les dépenses des opérations d'équipement qui s'élèvent à 233 475.64 € correspondent :

- Fourniture et installation panneau lumineux : 12 957.60 €
- Modification PLU : 4 240.91 €
- Bâtiments communaux : 7 275.10 €
- Traversée : 23 702.33 €
- Eclairage public : 1 640.83 €
- City stade : 2 126.94 €
- Liaison douce : 64 706.80 €
- Renforcement réseau eau Lacrouzille : 35 279.63 €
- Renforcement réseau électrique Colombié : 5 398.10 €
- Parking kinés : 1 152.00 €
- Toiture vieille église : 30 276.26 €
- Installation défibrillateur : 3 455.10 €
- Achat matériel municipal : 12 000.00 €

✓ Les Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Crédits Ouverts 2023	Titres Emis En 2023	Restes à réaliser au 31.12.2023
13	Subventions d'investissement	329 103.00	45 975.04	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	900 000.00	0.00	900 000.00
	Total des recettes d'équipement	1 229 103.00	45 975.04	900 000.00
10	Dotations Fonds Divers Réserves (hors 1068)	151 275.93	154 590.48	0.00
1068	Dotations Fonds divers Réserves	500 000.00	500 000.00	0.00
165	Dépôt & cautionnements reçus	1 500.00	559.96	0.00
27	Autres Immo. Financières			
024	Produits des cessions	0.00		
	Total des recettes financières	652 775.93	655 150.44	900 000.00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 881 878.93	701 125.48	900 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00		
040	Opérations d'ordre entre sections	59 913.26	59 913.26	
041	Opérations patrimoniales	0.00	0.00	
	Total des recettes d'ordre d'investissement	59 913.26	59 913.26	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	1 941 792.19	761 038.74	900 000.00

Pour information : Solde d'exécution positif reporté de 2022 : 798 161.07 €

Les subventions d'investissement (Chapitre 13) perçues en 2023 correspondent à :

Conseil Départemental : 1 060.76 €

Conseil Régional : 7 612.28 €

Etat (FNADT) : 35 000.00 €

Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet (fonds de concours) : 294.00 €

Commune de Fénols (fonds Leader -acquisition chapiteaux-) : 2 008.00 €

C - RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

I - SECTION D'INVESTISSEMENT

- Résultat cumulé au 31.12.2022 + 798 161.07 €
- Résultat de l'exercice 2023 + 449 388.37 €
Dépenses : 311 650.37 €
Recettes : 761 038.74 €

Résultat cumulé au 31.12.2023 + 1 247 549.44 €

- R.à R. Recettes au 31.12.2023 + 900 000.00 €
- R.à R. Dépenses au 31.12.2023 + 1 055 000.00 €

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Rappel du résultat cumulé au 31.12.2022 + 472 369.12 €
- Partie affectée à l'investissement en 2023 500 000.00 €
- Résultat de l'exercice 2023 + 286 626.23 €
Dépenses : 791 863.87 €
Recettes : 1 078 490.10 €

Résultat cumulé au 31.12.2023 + 758 995.35 €

Etat de la dette

Emprunt	Montant à l'origine	Capital restant dû au 31.12.2023	Durée résiduelle (en années)	Taux Intérêt	Capital 2023	Charges d'Intérêts 2023
La Banque Postale	960 000.00	831 851.45	17 ans	1.34	43 433.90	11 364.94
Crédit Agricole	100 000.00	100 000.00	2 ans	1.67	0.00	1 670.04
TOTAL	960 000.00	964 372.34			43 433.90	13 034.98

Fait à Cadalen, le 29/02/2024
Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ

